

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JANVIER 2018

2018/07 - GARDERIES ÉDUCATIVES ET ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - TARIFS 2018

Par délibérations n°2017/64 du Conseil Communal du 5 octobre 2017 et n°17/509 du Conseil Municipal de Lille du 6 octobre 2017, les tarifs ont été revalorisés en appliquant le coefficient de revalorisation de 0,8 % en moyenne, notamment les tarifs des garderies éducatives et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H).

A la suite d'une redéfinition de l'offre A.L.S.H, il est nécessaire de régulariser par une nouvelle délibération l'ensemble des tarifs concernés.

En effet, parmi les nouveautés d'inscriptions, les deux structures ALSH traditionnelles d'âge primaire (Maison des Enfants et Voltaire-Sévigné) permettent désormais une inscription à la demi-journée avec ou sans repas.

Ainsi, pour ces deux structures uniquement, les parents peuvent choisir au sein d'une même semaine de préinscrire les enfants concernés pour certaines matinées, après-midis, journées entières et ce avec ou sans prise du repas.

Les structures de loisirs maternelles et thématiques gardent quant à elles les modalités d'inscription à la semaine complète et avec repas intégré.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** les tarifs des Garderies éducatives et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H), tels que repris en annexe, à compter 1^{er} février 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme